

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DU 242** - Lancement d'une procédure de consultation auprès d'opérateurs immobiliers en vue de la cession de la parcelle de terrain « C 55 haute » située aux Pavillons sous Bois (93320 Pavillons sous Bois).

**M. Pierre MANSAT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2111-10, L 2141-1 et L 2142-1 ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire d'une emprise de 2 ha environ sur le territoire de la commune des Pavillons sous Bois, cadastrée sections C n°55p et B n°64p ;

Considérant que ces parcelles ne sont plus utiles à la Ville de Paris ;

Vu l'avis favorable du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris, lors de sa séance du 26 septembre 2012;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'accepter le lancement d'une procédure de consultation auprès des opérateurs immobiliers en vue de la cession, après déclassement et obtention des autorisations d'urbanisme, d'une emprise de 2 ha environ cadastrée C 55p et B 64p située aux Pavillons sous Bois pour un usage principal de commerces de proximité conforme aux dispositions du PLU local ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Est autorisé le lancement d'une procédure de consultation auprès des opérateurs immobiliers en vue de la cession d'une emprise cadastrée section C n°55p et B n°64p de 2 ha environ située aux Pavillons sous Bois sur la base d'un dossier de consultation dont les caractéristiques principales figurent dans le projet joint à la présente délibération.